

D É P A R T E M E N T D E L A M A R N E

Commune de Chepy

Plan Local d'Urbanisme

**DIAGNOSTIC DES
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
DU TERRITOIRE**



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	1
1. MILIEU PHYSIQUE	3
1.1. <i>Relief</i>	3
1.2. <i>Contexte géologique</i>	4
1.3. <i>Hydrogéologie</i>	4
1.4. <i>Réseau hydrographique</i>	6
1.5. <i>Qualité de l'air</i>	9
1.6. <i>Climatologie</i>	9
2. ENVIRONNEMENT NATUREL.....	10
2.1. <i>Les paysages</i>	10
2.2. <i>Les milieux naturels identifiés</i>	13
2.3. <i>Zones à risque</i>	15
3. ENVIRONNEMENT BÂTI	19
3.1 <i>Organisation de la zone bâtie</i>	19
3.2 <i>Caractéristiques des zones bâties</i>	20
3.2 <i>Éléments remarquables</i>	20

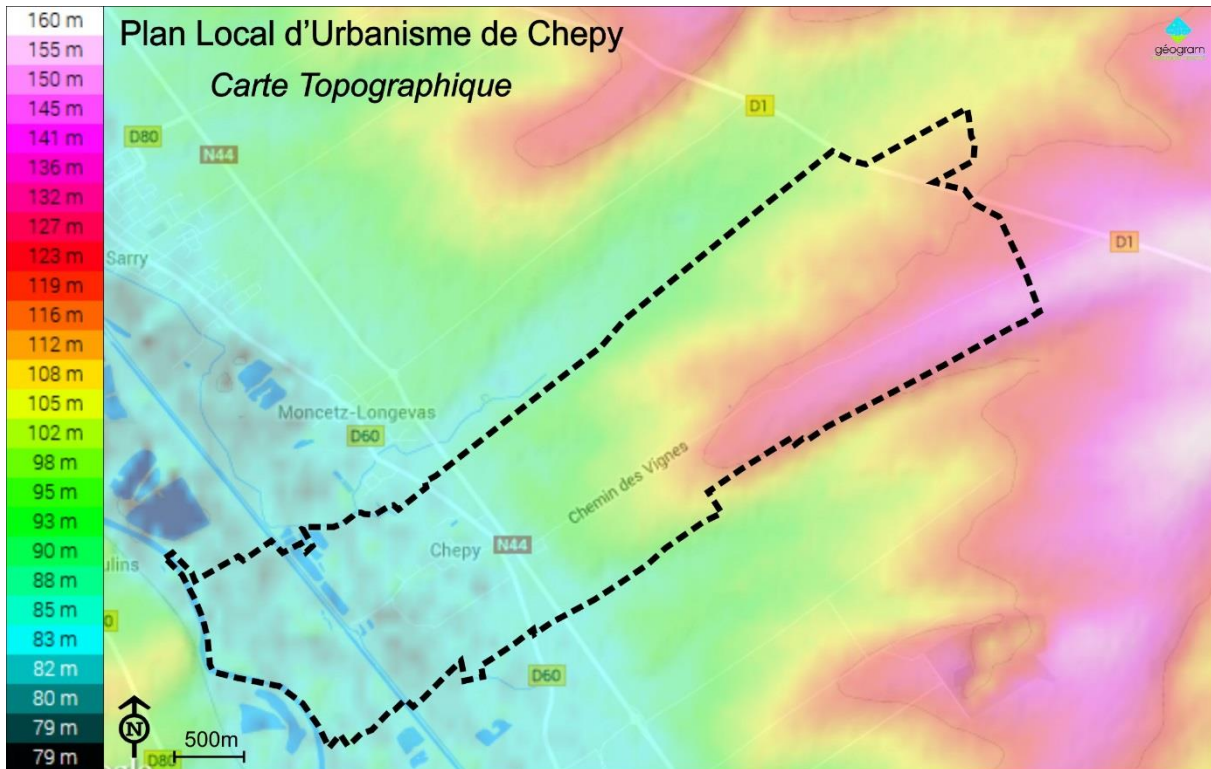
Table des abréviations

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée	<i>Label officiel national de protection d'un produit lié à son origine géographique.</i>
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale	<i>Structure administrative regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun.</i>
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	<i>Règlement défini par Livre V, titre 1er du Code de l'Environnement imposant des prescriptions et des procédures de déclaration ou d'autorisation pour certaines activités potentiellement nuisantes ou dangereuses.</i>
IGP	Indication Géographique Protégée	<i>Label officiel européen d'origine et de qualité qui permet de défendre les noms géographiques et offre une possibilité de déterminer l'origine d'un produit alimentaire quand il tire une partie de sa spécificité de cette origine.</i>
PBS	Production Brute Standard	<i>Coefficient statistique donnant un ordre de grandeur du potentiel de production de l'exploitation hors de toute aide.</i>
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée	<i>Plan établi par le Conseil Général en collaboration avec les communes ayant pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée.</i>
RSD	Règlement Sanitaire Départemental	<i>Règlement défini par Arrêté Préfectoral imposant des prescriptions en matière d'hygiène et de salubrité à diverses activités en particulier en matière d'hygiène rurale (fumier, box...) et d'hygiène de l'habitat (ventilation, insectes...).</i>
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux	<i>Document de planification qui fixe pour des sous-ensembles du SDAGE les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.</i>
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale	<i>Document de planification établi à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles.</i>
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	<i>Document de planification qui fixe pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau, des objectifs environnementaux pour chaque masse d'eau.</i>
SIC	Site d'Intérêt Communautaire	<i>Zone Natura 2000 définie sur la base de la Directive « Habitat ».</i>
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif	<i>Organisme chargé de contrôler la conformité et le bon fonctionnement des installations non collectives d'assainissement.</i>
UTA	Unité de Travail Annuel	<i>Unité statistique équivalant au travail d'une personne à temps plein pendant une année.</i>
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique	<i>Type I : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Type II : ensembles géographiques généralement importants, pouvant inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.</i>
ZPS	Zone de Protection Spéciale	<i>Zone Natura 2000 définie sur la base de la Directive « Oiseaux ».</i>
ZSC	Zone Spéciale de Conservation	<i>Zone Natura 2000 définie sur la base de la Directive « Habitat ».</i>

État initial de l'environnement

1. Milieu physique

1.1. Relief



5 0 5 10 15 km



— Chepy

Pentes

- 0 à 5 %
- 5 à 10 %
- 10 à 15 %
- 15 à 20 %
- 20 à 30 %
- Plus de 30 %

Le relief est celui de la pénéplaine de la craie : une alternance de douces collines et de vallées au profil souvent dissymétrique. Les pentes sont donc en général modestes, sauf localement, dans les vallons plus marqués à proximité des « Côtes » (Cf. Côte de l'Argonne à l'Est du territoire). Le versant Sud est alors plus

pentus et les anciennes mises en cultures ont pu nécessiter de « casser » la pente par une succession de talus et de secteurs moins pentus (parfois dénommés « orles »).

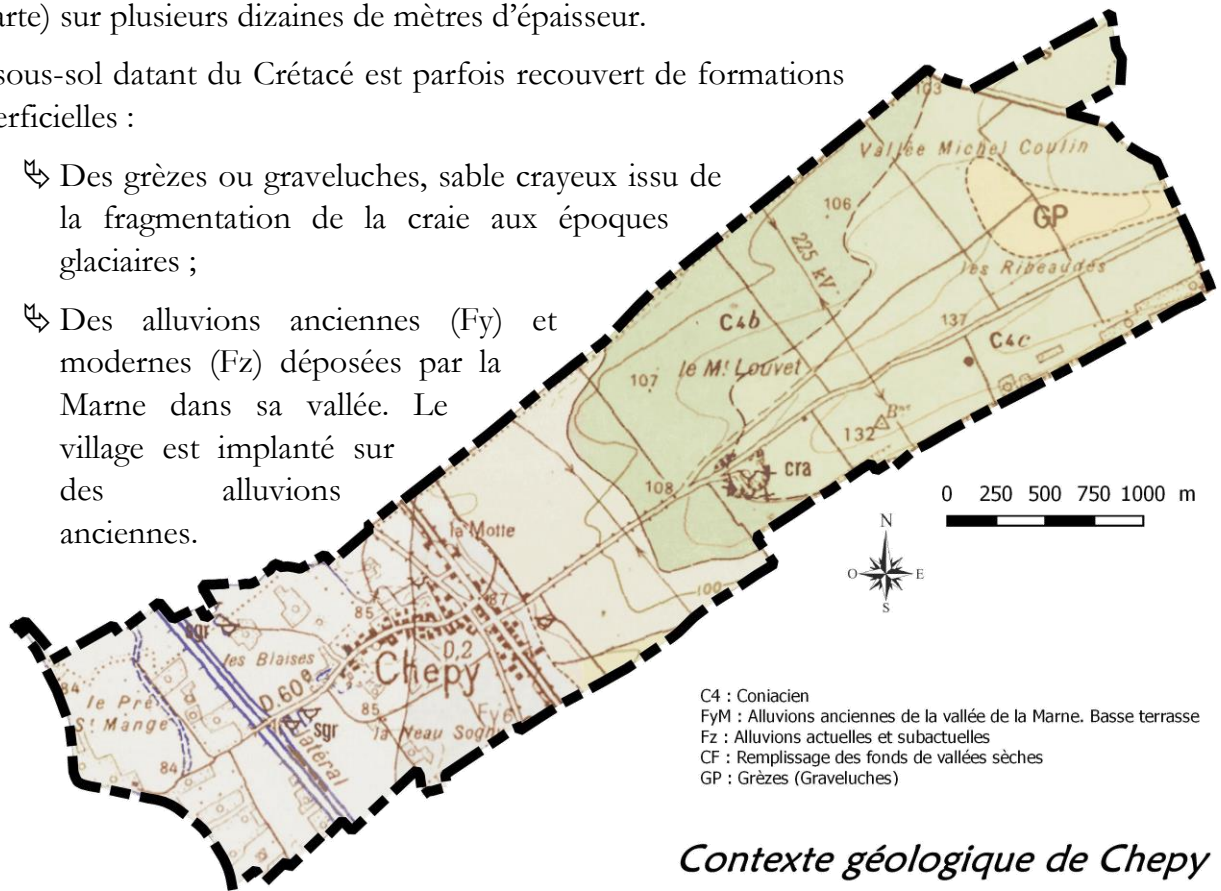
La vallée de la Marne, comblée par ses alluvions, est subhorizontale.

1.2. Contexte géologique

Le territoire appartient au bassin sédimentaire de Paris. Situé dans l'auréole de la craie, le sous-sol y est très homogène : il est exclusivement formé de craie (Coniacien notée C4 sur la carte) sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur.

Ce sous-sol datant du Crétacé est parfois recouvert de formations superficielles :

- ↪ Des grèzes ou graveluches, sable crayeux issu de la fragmentation de la craie aux époques glaciaires ;
- ↪ Des alluvions anciennes (Fy) et modernes (Fz) déposées par la Marne dans sa vallée. Le village est implanté sur des alluvions anciennes.



1.3. Hydrogéologie

La nappe de la craie est retenue dans les importantes porosités de ce matériau et circule dans les réseaux de fissures. Cette réserve extrêmement importante communique librement, en continuité avec la nappe alluviale de la Marne et de là avec la rivière elle-même. D'une manière générale, la surface piézométrique épouse sensiblement les ondulations topographiques, tout en en atténuant les irrégularités. La fissuration étant plus importante au niveau des vallées qu'entre celles-ci, la nappe y circule plus vite et son niveau y fluctue d'avantage, toujours selon un cycle annuel. C'est dans cette nappe que s'alimente le captage d'Alimentation en Eau Potable de la commune et de la quasi-totalité de celles du secteur.

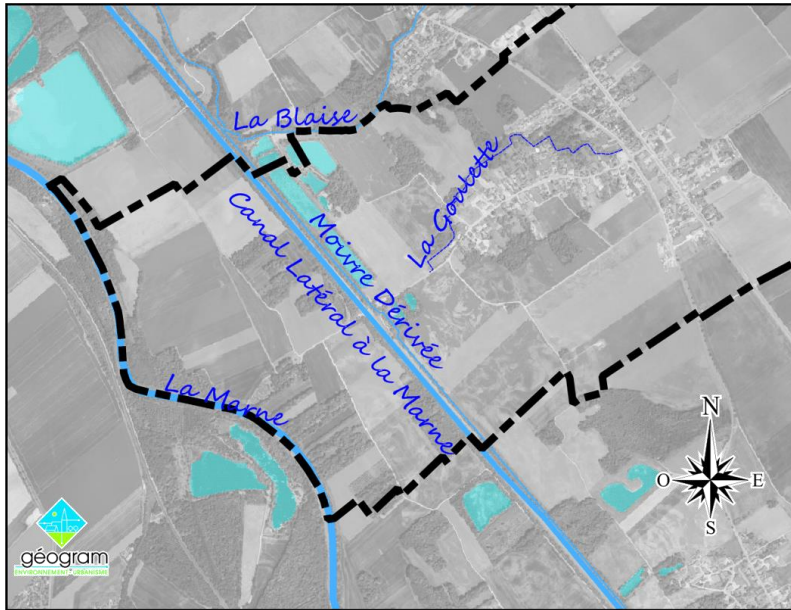
L'eau prélevée dans la nappe de la craie et distribuée par le SIAEP du Mont Louvet présente les caractéristiques bio-physico-chimiques suivantes¹ :

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		≤ 0,1 mg/L
Aspect (qualitatif)	0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL		≤ 0 n/100mL
Chlore combiné	0,09 mg/LCl ₂		
Chlore libre	0,29 mg/LCl ₂		
Chlore total	0,38 mg/LCl ₂		
Conductivité à 25°C	540 μS/cm		≥200 et ≤ 1100 μS/cm
Couleur (qualitatif)	0		
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	≤ 0 n/100mL	
Nitrates (en NO ₃)	25,3 mg/L	≤ 50 mg/L	
Odeur (qualitatif)	0		
Saveur (qualitatif)	0		
Température de l'air	18,0 °C		
Température de l'eau	12,5 °C		≤ 25 °C
Turbidité néphélométrique NFU	<0,1 NFU		≤ 2 NFU
pH	7,3 unitépH		≥6,5 et ≤ 9 unitépH

Elle est donc conforme aux normes de potabilité.

¹ Analyse de prélèvements du 15 juillet 2015.

1.4. Réseau hydrographique



Du fait de la forte perméabilité du substrat, du moins dans les premiers mètres, les pays de craie comptent très peu de cours d'eau permanents et ceux-ci constituent généralement un affleurement en surface de la nappe, ce qui explique la forte variabilité de leur niveau et même de leur point de source qui se déplace longitudinalement au gré des variations piézométriques. À Chepy, ils

ne sont présents qu'au Sud-Ouest de la RD 60.

À Chepy, le seul cours d'eau assez important pour disposer de données hydrologiques est la Marne (sur la limite Sud-Ouest du territoire) mais on note aussi l'existence de la Blaise, sur la limite communale de Montcetz-Longevas, la dérivation de la Moivre qui draine les eaux de surface rencontrant l'obstacle hydraulique que constitue le canal et quelques petits axes d'écoulements temporaires (La Goulette) ne fonctionnant qu'en période de (très) hautes eaux.



La Moivre dérivée



La Goulette

Un fossé



Étangs

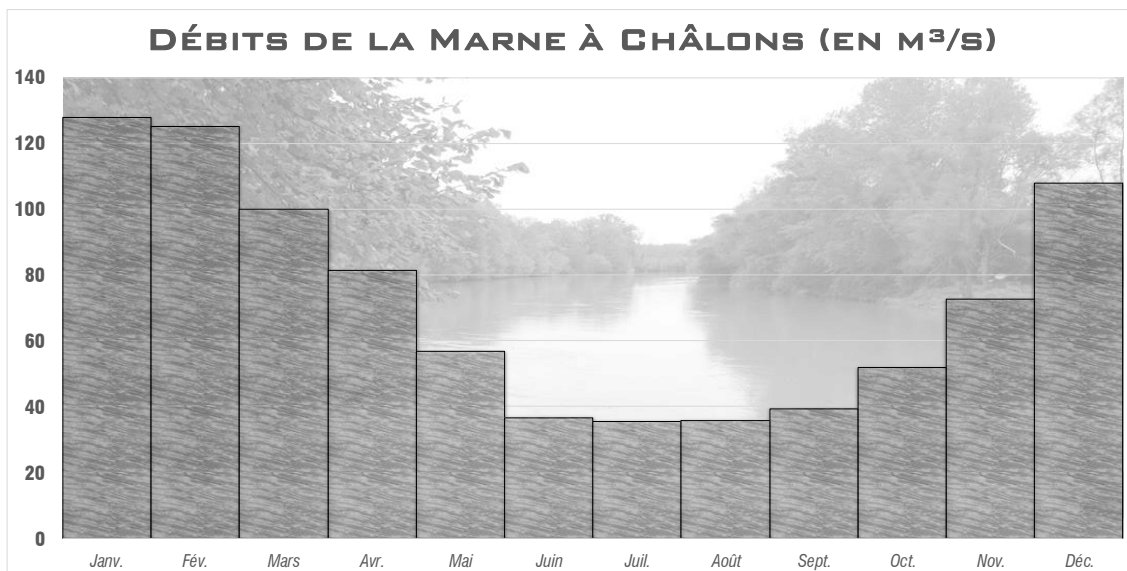


On note aussi la présence de plusieurs étangs issus d'anciennes exploitations de gravières ainsi que du canal latéral à la Marne qui traverse le Sud du territoire selon un axe Nord-Ouest/Sud-Est. Leur surface individuelle varie de quelques centaines de m² à 1,9 ha pour le plus grand ; la superficie totale est de l'ordre de 5,3 ha.

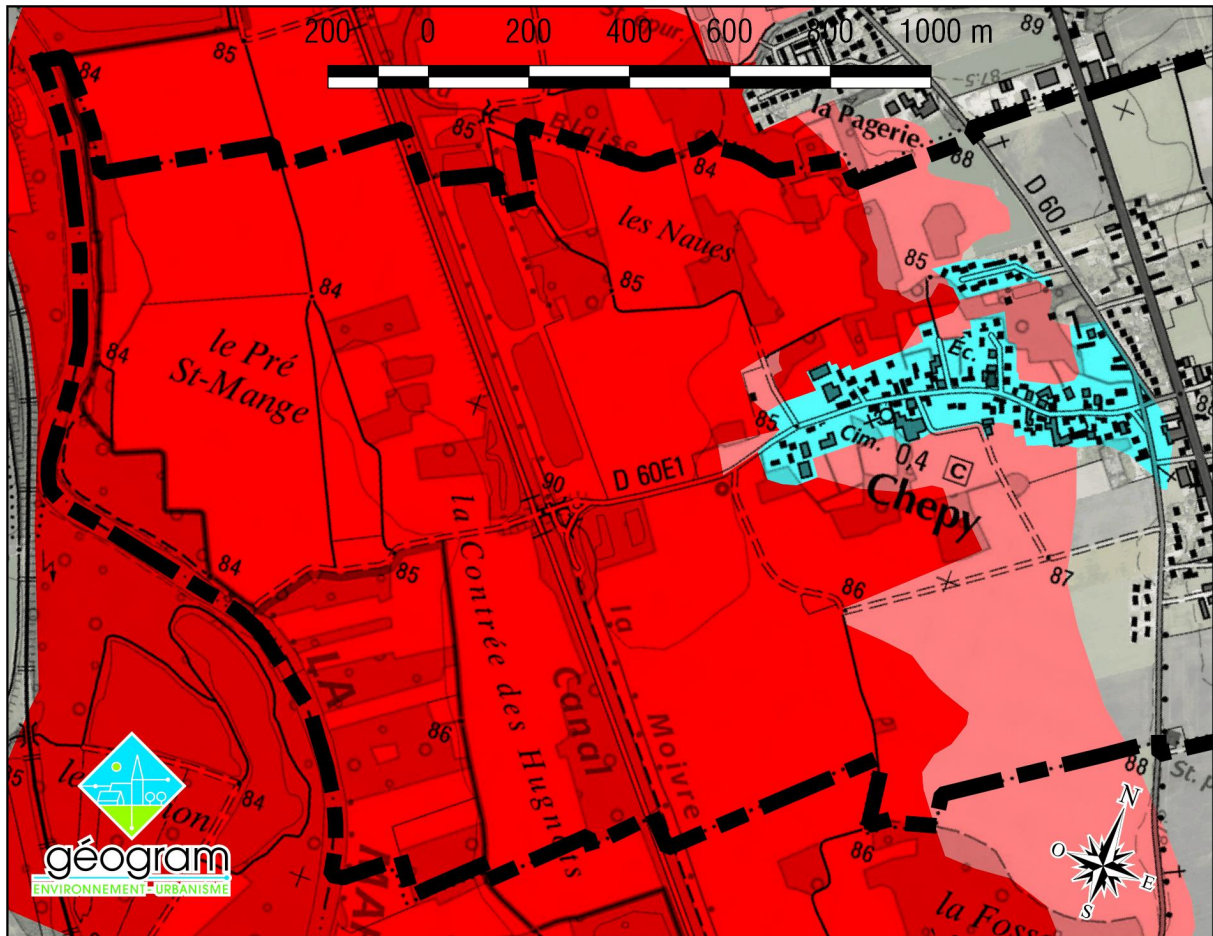
La Marne : aspects quantitatifs

On notera que le régime de la Marne est ici artificialisé par les prises d'eau pour l'alimentation du canal latéral à la Marne et surtout par l'ouvrage de régulation du Lac du Der qui joue un rôle atténuateur des variations en prélevant de l'eau en période de crues pour la restituer en période d'étiage. De plus, une part non négligeable de l'eau de la rivière est parfois dissimulée à la vue du fait de la communication permanente avec la nappe des alluvions (micro-pertes et micro-résurgences).

La station de mesure la plus proche est celle de Châlons-en-Champagne. Le débit moyen annuel y est de 72,3 m³/s. Ce chiffre masque cependant des disparités importantes puisque le débit de crue moyen (janvier) est 3,6 fois plus important que le débit d'étiage (juillet).



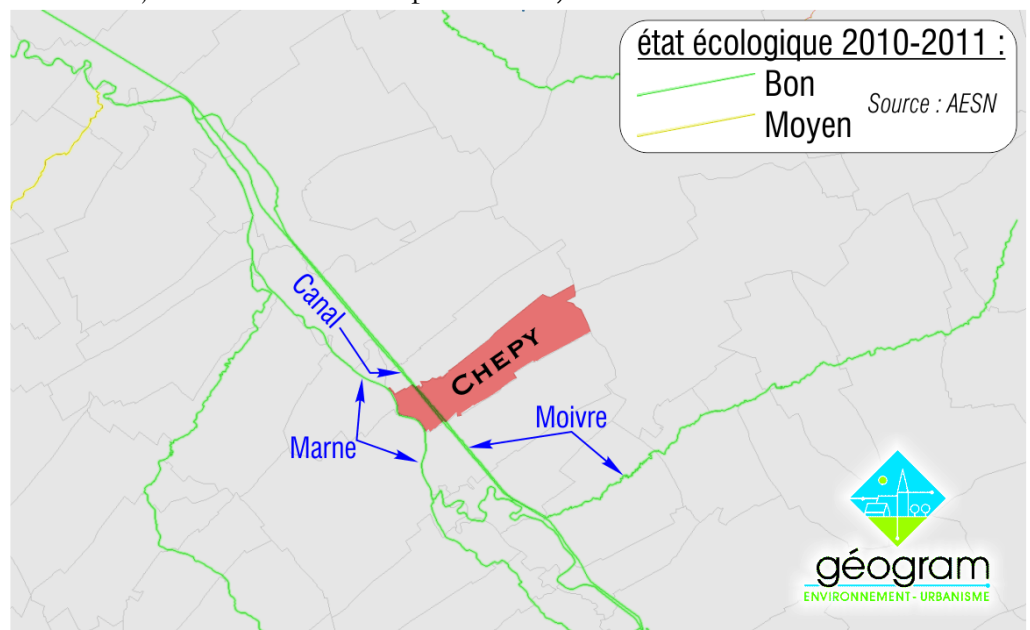
Le plus fort débit instantané est de 450 m³/s, mesuré lors de la crue du 1^{er} mars 1997. On remarquera que ce débit correspond à une crue quinquennale (probabilité de survenue : une année sur 5). Les modèles indiquent qu'une crue cinquennale (probabilité de survenue : une année sur 50) atteindrait 710 m³/s, soit 5 fois et demi les crues annuelles moyennes de Janvier. Ceci, en conjonction avec les variations du niveau de la nappe, explique que la Marne quitte fréquemment son lit mineur pendant l'hiver et inonde alors une partie de son lit majeur. Ces inondations ont conduit à la définition d'un Plan de Prévention du Risque Inondation définissant des niveaux de risques selon la localisation des terrains considérés.



Aspects qualitatifs des eaux de surface

Les analyses menées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie montrent que la qualité des eaux de surface dans ce secteur s'est améliorée, passant en 2011 dans la catégorie « en bon état » (correspondant à l'objectif du SDAGE pour 2015). Ce classement résulte de l'agrégation entre l'état chimique (hors paramètre HAP²) et l'état écologique.

Comme pour de nombreuses rivières du bassin Seine-Normandie, le seul paramètre déclassant au plan physico-chimique est la teneur en HAP.



² Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Chepy est rattachée au SDAGE « Seine-Normandie » qui établit des orientations que le PLU respectera (Cf. 3^{ème} partie, chapitre **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Aucun SAGE n'est applicable sur la commune de Chepy.

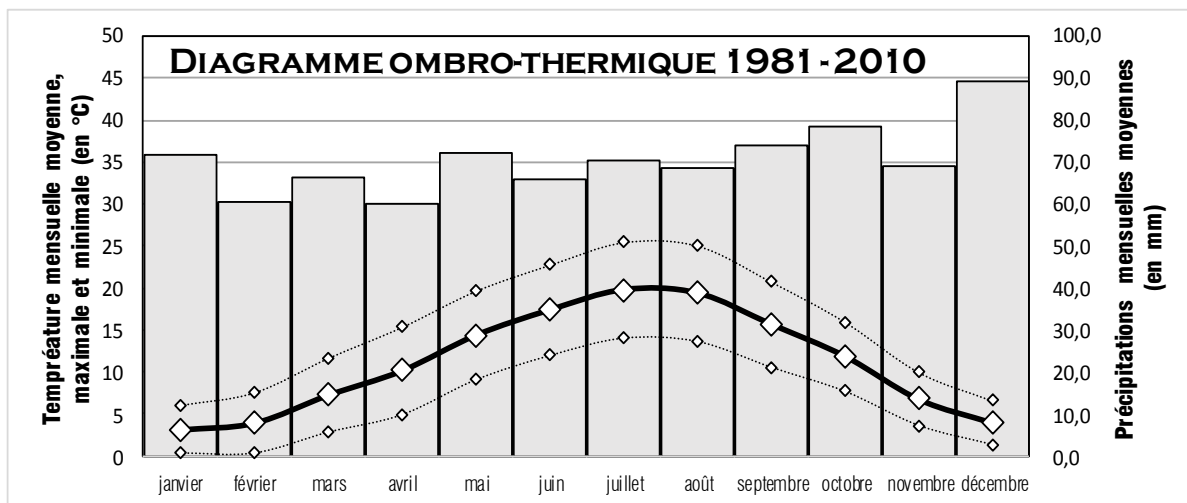
1.5. Qualité de l'air

En l'absence d'industries ou de densité importante de population, les émissions de polluants atmosphériques sont faibles : elles ne correspondent pour l'essentiel qu'à la combustion des carburants fossiles (chauffage, transport...) et à l'évaporation de produits phyto-sanitaires agricoles. On remarquera tout de même que l'importante circulation sur la RN 44 émet dans la partie Nord-Est du village des quantités notables de CO₂, oxydes d'azote et particules. Néanmoins, la réalisation en cours d'une déviation au Nord-Est de la partie agglomérée va déplacer cette source de pollution à plusieurs dizaines de mètres des zones habitées où les éléments émis seront facilement dilués.

Plus généralement, dans cette zone rurale, le brassage important de l'air et la rareté des sources de pollution permettent de conserver une bonne qualité de l'air.

1.6. Climatologie

La station climatologique la plus proche est celle de Saint-Dizier. Le climat est de type tempéré océanique humide (*Classification de Köppen*).



On n'observe des maximales négatives que 6,3 jours par an et des maximales supérieures à 35°C que pendant 1,3 jour par an (moyenne sur 30 ans). L'ensoleillement est de 1 726 h par an avec une moyenne de 73,4 jours d'ensoleillement nul et 49 jours avec brouillard.

Les vents sont globalement modérés avec 33 jours avec des rafales supérieures à 58 km/h et moins d'1 jour avec des rafales supérieures à 115 km/h.

2. Environnement naturel

2.1. Les paysages

Approche générale

L'Atlas des Paysages de la Région Champagne-Ardenne situe le territoire de Chepy dans le secteur « Champagne Crayeuse ». Cette région s'oppose visuellement aux zones semi-boisées plus fraîches et plus variées de Champagne Humide qui l'enveloppent du Nord-Est au Sud-Est, et à la Cuesta d'Ile de France à l'Ouest. C'est essentiellement à la nature et à la configuration de son sol que la Champagne doit son individualité géographique. Ces terrains de craie, où la dénomination de Champagne dérive de l'aspect même du pays, ont en effet une physionomie tranchée.

La friabilité de la roche a déterminé une topographie « molle », constituée de collines peu élevées (toponymes en Mont) séparées par des vallons occupés par des cours d'eau intermittents, ou par des vallées sèches (toponymes en noue). L'uniformité apparente de ce territoire peut laisser supposer à l'observateur qu'il s'agit d'un pays plat sans intérêt visuel. Pourtant ce paysage très contemporain peut être la source de scènes fort variées. On peut considérer que la topographie propose deux types de reliefs :

1. Des **zones vallonnées**, succession d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert. Ces ondulations proposent 2 types de vues : lointaine si l'on se trouve sur un point haut, très proche depuis un point bas.
2. Des **zones plates** : il s'agit de longues étendues marquées par une pente faible et régulière. Sur ces zones le panorama varie peu suivant l'emplacement de l'observateur. Elles sont situées le plus souvent dans des vallées à fond plat (ici celle de la Marne). Les lignes d'horizon qu'elles génèrent sont le plus souvent horizontales ou quelquefois interrompues par une colline éloignée, voire par quelques éléments verticaux. Des structures verticales végétales, en fonction des contraintes locales géographiques et d'exploitations agricoles, permettraient une identification simple des caractères du relief.

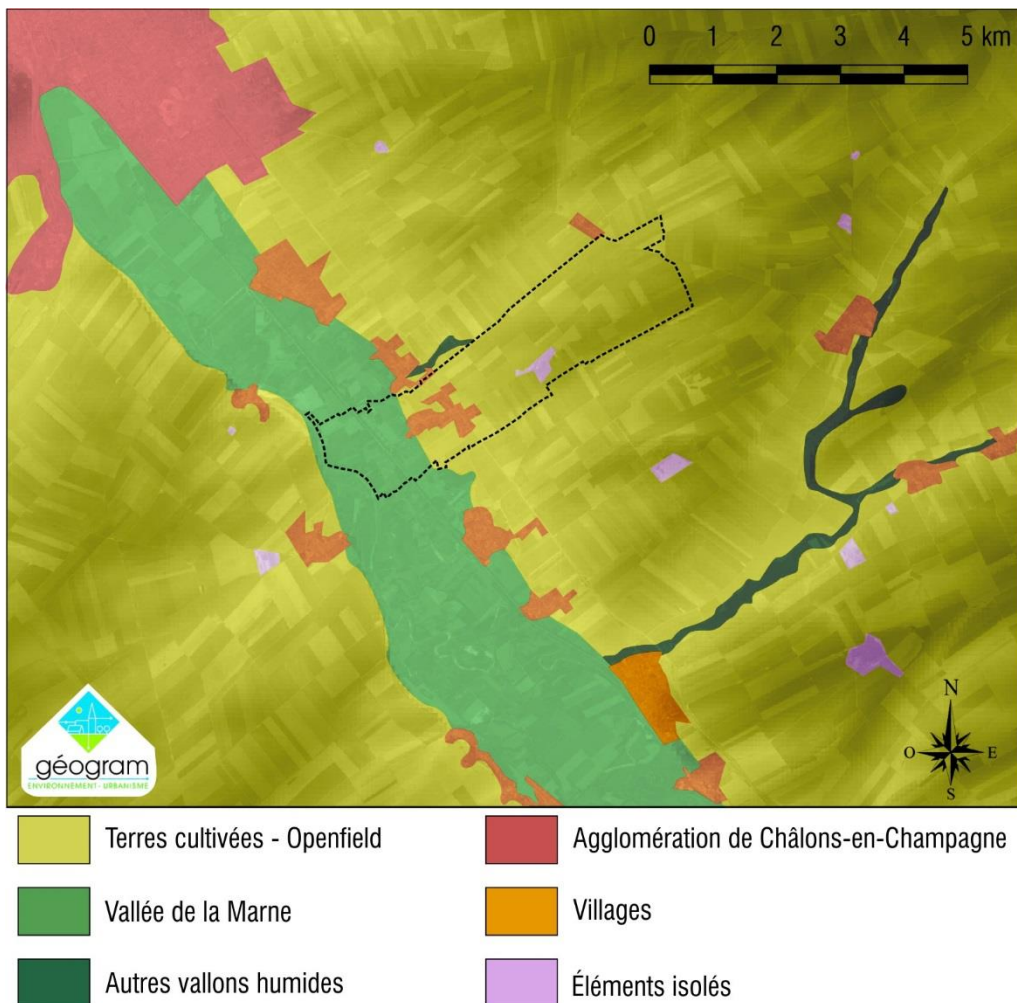
Dans ce contexte, **l'élément vertical**, par son isolement, prend une dimension particulière. Il devient le repère visuel, le point d'accroche, l'élément-référence dans une étendue plane :

- ↳ *Les infrastructures* : châteaux d'eau, lignes EDF, usines de transformation des produits agricoles et silos. Ils font partie intégrante de ce paysage contemporain et leur volume témoigne des moyens de production actuels.
- ↳ *Les villages* se succèdent et s'allongent à proximité des cours d'eau. Les maisons s'essaient de chaque côté d'une longue rue principale laissant au bord de la rivière l'espace suffisant pour accueillir des peupliers. Ces derniers, ourlets verts qui traversent la plaine, se caractérisent par une silhouette haute et sans aucune transparence. Les maisons traditionnelles ne sont pas disposées à intervalles réguliers, mais leur exposition est toujours Nord-Sud avec les pignons sur rue

quand cette dernière est orientée vers le Nord. Ce principe d'orientation assurait une certaine unité des villages, alors que les nouvelles maisons présentent leur façade principale face à la route et constituent un tissu moins unitaire. Les espaces libres entre les bâtiments sont généralement ouverts et proposent ainsi une relation intime entre espace public et espace privé. L'utilisation actuelle de clôtures tend à faire disparaître ce caractère propre à ces villages.

- ↳ *Les fermes isolées* : peu courantes, elles ponctuent de temps à autre la plaine par leurs grands bâtiments d'exploitation.
- ↳ *Les routes* sont très rectilignes. Elles seraient presque invisibles de loin si elles n'étaient pas accompagnées d'arbres d'alignement dont les distances de plantation sont très variables. Sans logique apparente, ces arbres ont un impact très fort sur le paysage. Dans cette région pauvre en signes de lisibilité, ils pourraient marquer les mouvements verticaux des routes et annoncer la proximité des villages.
- ↳ *Les surfaces arborées* : éléments rares de ce paysage dédié à l'agriculture moderne, elles ont quasiment disparu et ne représentent plus aujourd'hui que 5 % de la surface totale. Les bois et boqueteaux, les haies et bandes boisées, les arbres isolés prennent une valeur d'exception dans ce paysage dénudé, alors qu'ils pourraient sans doute être l'élément de cohérence et de mise en scène de cette région.

Unités paysagères du territoire communal



Le territoire de Chepy est situé à cheval sur 2 unités paysagères principales :

- ↳ Au Sud-Ouest, la vallée de Marne constitue un paysage très plat mais où l'occupation du sol en mosaïque (prés, cultures, bois, cours et plans d'eau...) apporte une variété très différente de la plaine crayeuse. Le regard est vite arrêté par les arbres rendant le paysage à la fois varié mais peu lisible en tant qu'ensemble ;
- ↳ À l'inverse, au Nord-Est du village et sur la majeure partie du territoire, c'est l'openfield qui domine où seul le relief peu accentué limite la portée de la vue. Le territoire est allongé en suivant l'axe d'une butte séparant 2 vallons secs et au sommet duquel sont implantés un ensemble de bâtiments d'élevage ainsi qu'un centre de gestion des déchets. Ces éléments sont toutefois peu élevés et leur isolement dans l'immensité de la plaine agricole les rend peu visibles.
- ↳ Le village est situé à l'interface entre ces 2 unités. Il s'est développé à la fois au long de la RN 44 et, perpendiculairement, au long de la rue Saint-Jean qui descend vers le canal et la Marne. Ce second axe est parallèle à un ruisseau le plus souvent à sec (La Goulette) dont le cours est matérialisé par un boisement et les limites de l'urbanisation est floue par la présence traditionnelle de jardins entre les bâtiments et les champs cultivés. Le village fait partie d'un chapelet de village occupant en rive droite de la Marne une situation comparable à la sienne ; il est particulièrement proche de Montectz (250 mètres) et constitue le troisième village le plus proche de Châlons au long de cette chaîne après Sarry et Montectz.

Sensibilités paysagères

Ces sensibilités se manifestent à 2 échelles :

- ↳ À petite échelle, elles correspondent aux principales caractéristiques visuelles du territoire et aux perspectives qu'il conviendra de maintenir : unité du village, constructions dispersées dans la plaine cultivée, etc. On notera que s'ils soulignent la vocation agricole de la région quand ils sont seuls, la concentration des bâtiments agricoles isolés peut parfois s'avérer inesthétique.



Bâtiments agricoles du « Chemin des Vignes »



↳ À grande échelle, un certain nombre d'éléments locaux peuvent être regardés comme patrimoniaux à l'échelle du village. On notera ainsi :

- Les alignements d'arbres au long des voies ;
- Le « château » ;
- Les calvaires.

Ce petit patrimoine à respecter est détaillé ci-dessous au « chapitre

3. Environnement bâti ».

On remarquera aussi l'importance des jardins, autrefois traités en potager mais se transformant de plus en plus souvent en jardins d'agrément situés derrière les maisons par rapport à la rue.

2.2. Les milieux naturels identifiés

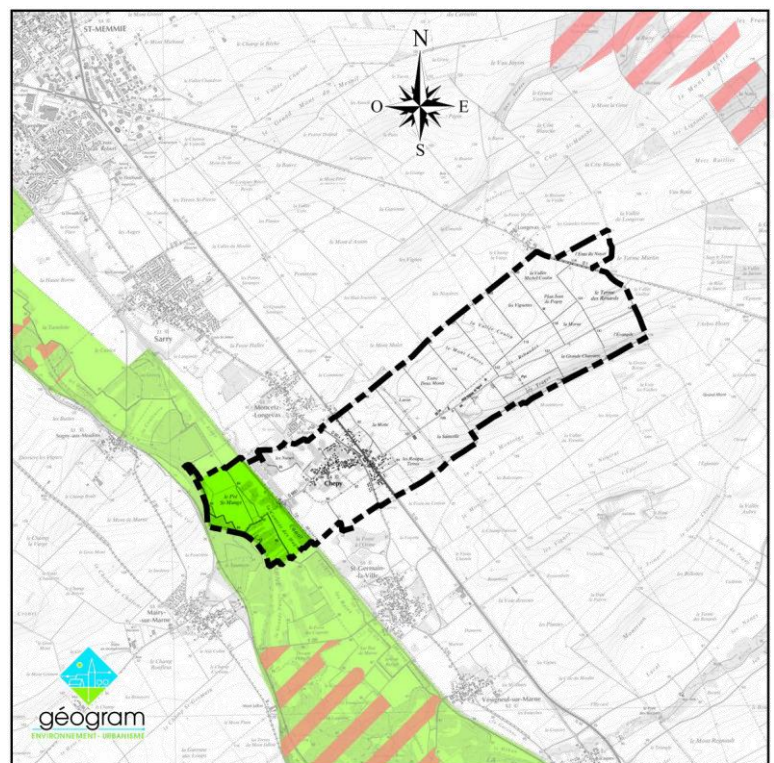
Espaces naturels identifiés

On n'observe aucune ZNIEFF de type 1³ à Chepy. Seule une ZNIEFF de type 2⁴ concerne le territoire : la ZNIEFF n° 210008896 « Vallée de la marne de Vitry-le-François à Épernay ». Couvrant plus de 13 000 hectares, on y trouve des milieux alluviaux encore riches en faune et en flore. Les forêts sont encore assez bien représentées, mais régressent de plus en plus au profit des peupleraies monospécifiques. C'est un lieu de promenade et de loisirs important (présence du chemin de grande randonnée GR 14, pêche dans le canal, la Marne et les étangs). La zone est encore en assez bon état, mais elle est très menacée par l'artificialisation (conversion des prairies naturelles en cultures ou en prairies intensifiées, plantations de peupliers dans les dernières zones humides ou dans les derniers boisements naturels de la vallée, etc.).

Zones à dominante humide

Aucune étude de délimitation des zones humides menées conformément à la définition légale (arrêté du 24 juin 2008 modifié) n'est connue sur le territoire de la commune de Chepy. Dès lors, la prise en compte de ces zones doit donc s'appuyer sur des cartes de potentialités (zones à dominante humide). Sur le territoire communal, on en retiendra 3 :

↳ L'atlas des zones inondables de Champagne-Ardenne, menée en 2008, et dont



Légende

-  Limites communales
-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2



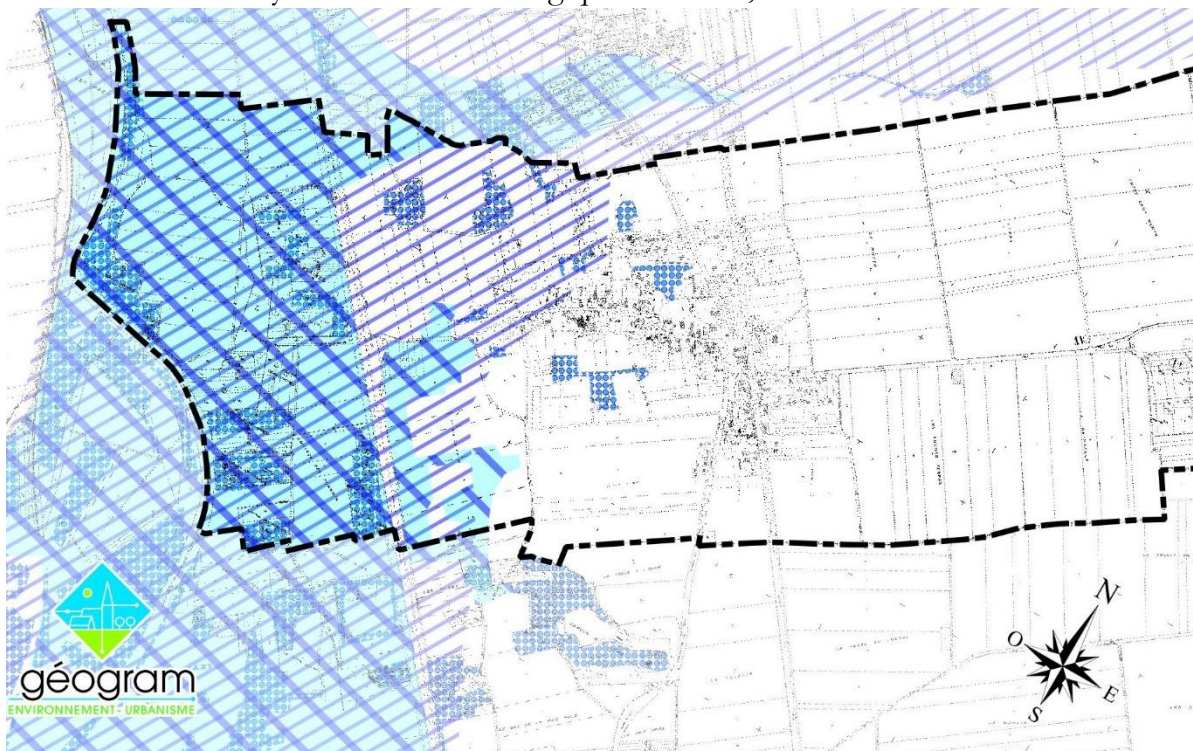
³ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

⁴ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes.

l'échelle de validité ne dépasse pas le 25000^{ème} ;

- ↳ La carte des Corridors fluviaux du bassin Seine-Normandie en Champagne-Ardenne menée en 2005, et dont l'échelle de validité ne dépasse pas le 25000^{ème} ;
- ↳ L'inventaire des forêts alluviales de la vallée de la Marne et de ses affluents, en amont de la confluence avec le Surlémin, réalisée en 2006 à l'échelle du 5000^{ème}.




On notera qu'une petite partie de la zone bâtie est ainsi que des terres cultivées au Sud-Ouest du village sont concernées mais que leur délimitation est délicate étant donnée les limites d'échelle de validité. Celle des bois alluviaux est plus précise. Du fait de la rareté des autres types de biotopes humides sur le territoire (sauf aux abords immédiats de la Marne), cette carte des boisements alluviaux donne une bonne idée de la situation sur la commune des zones humides ayant un intérêt écologique. En effet, les zones urbanisées ou cultivées



▬ Limites communales

250 0 250 500 750 1000 m

Types de zones humides

-  Atlas des zones inondables de Champagne-Ardenne (1/25 000)
-  Corridors fluviaux du bassin Seine-Normandie (1/25 000)
-  Forêts alluviales de la vallée de la Marne et de ses affluents (1/5 000)

peuvent avoir un intérêt hydrologique (rétention des eaux) mais l'activité humaine n'y permet pas l'expression d'écosystèmes humides de valeur.

Liaisons écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique, qui répertoriera les corridors écologiques susceptibles de relier les noyaux de biodiversité importante (trame verte et bleue) n'a pas encore été validé à la date de rédaction de cette étude (enquête publique du 1^{er} avril au 20 mai 2015). Les cartes mises à enquête publique ne font état de corridors qu'au Sud-Ouest de la Moivre dérivée, hormis le cours d'eau temporaire « La Goulette » qui y est figuré se reliant de façon erronée à la Blaise.

Natura 2000

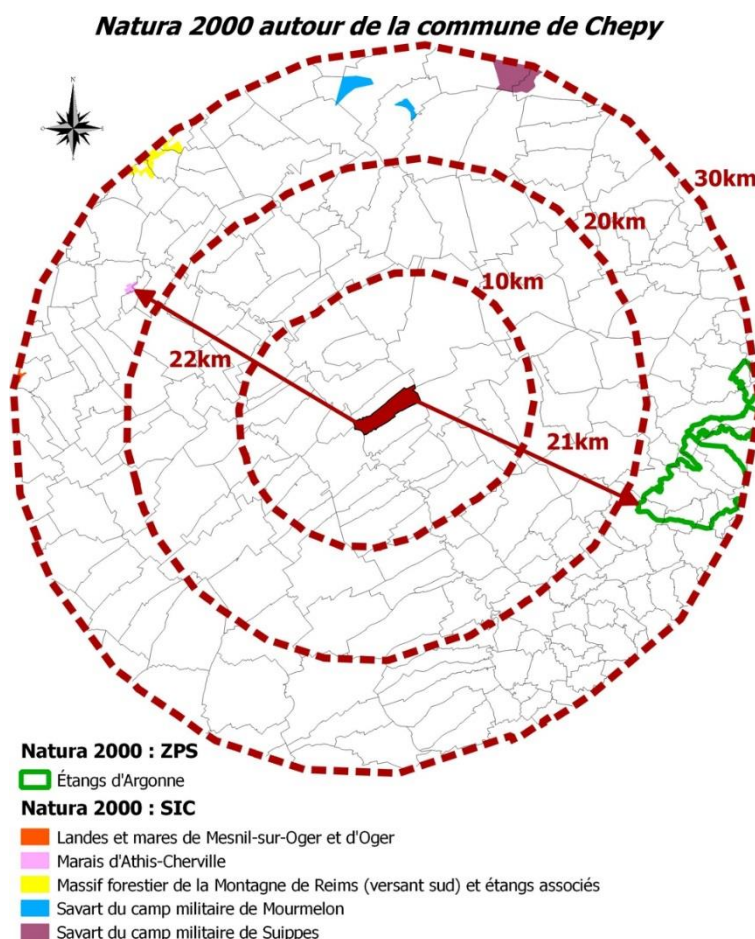
Aucune zone Natura 2000 n'est située sur la commune ni à proximité.

2.3. Zones à risque

DDRM

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense 3 risques principaux à Chepy :

- Le risque inondation (Cf. ci-dessous) ;
- Le risque lié au transport de matières dangereuses ;
- Le risque de rupture des barrages formant les retenues du lac du Der.



Le risque lié au transport de matières dangereuses provient du passage de la RN 44 dans le Nord-Est du village. Ce risque sera réduit dès la mise en service de la déviation (en construction) qui permettra à cet itinéraire d'éviter la traversée de zones habitées.

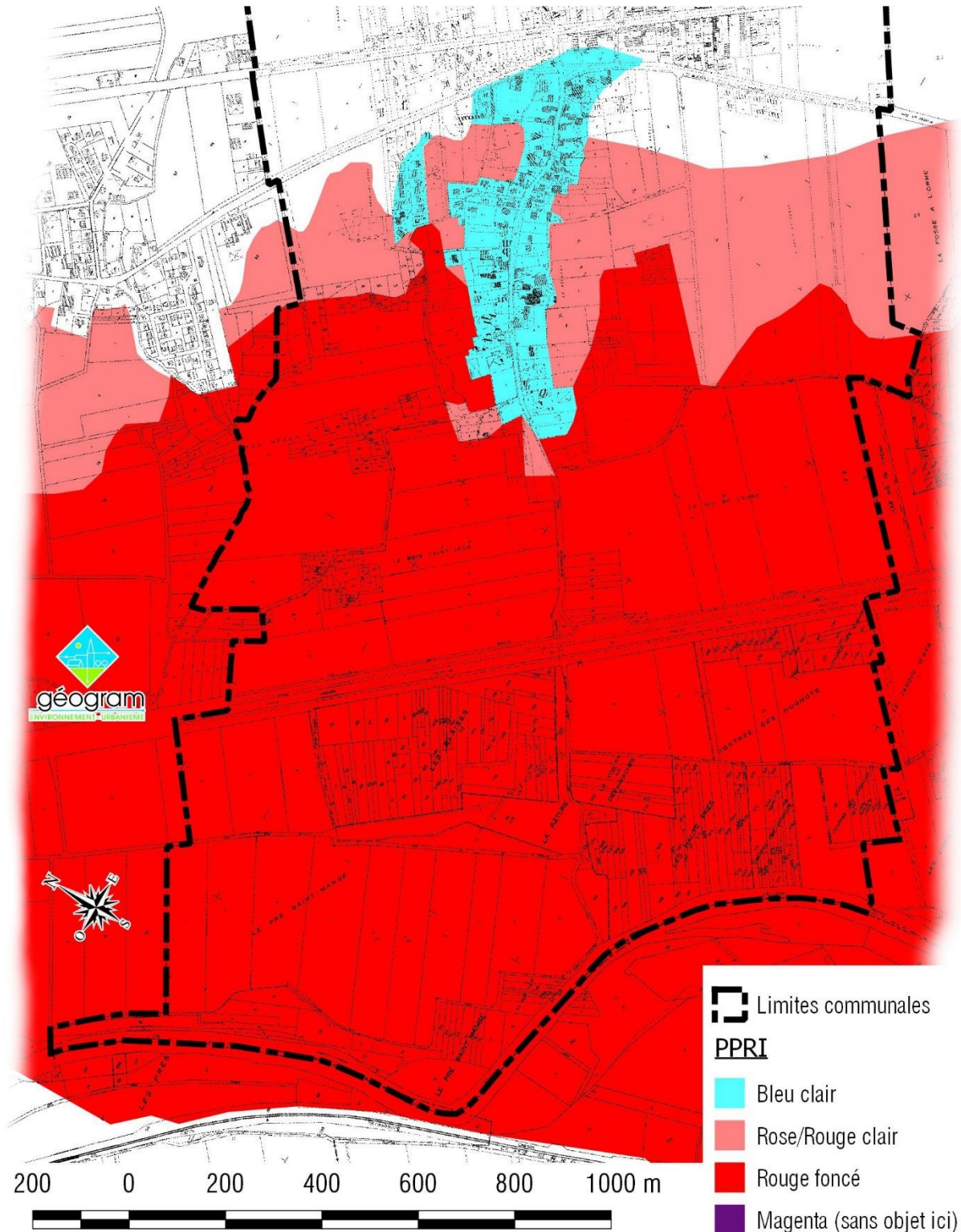
En cas de rupture des digues du Lac du Der, une onde de crue violente emprunterait la vallée de la Marne et serait donc susceptible d'affecter les terrains les plus bas de la commune, au Sud-Ouest du territoire.

PPRI

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement de la rivière Marne pour les communes en amont de Châlons-en-Champagne a été approuvé en 2011. Il définit 4 types de zones en fonction des enjeux et des aléas :

	Espaces Urbanisés bâtis	Espaces Urbanisés non ou peu bâtis	Zones naturelles ou agricoles
Aléa fort	Magenta	Rouge	Rouge
Aléa moyen	Bleu	Rouge	Rouge
Aléa faible	Bleu	Rouge	Rose
Aléa exceptionnel	Bleu	Rouge	Rose

Des limitations spécifiques à l'usage des sols sont définies pour chacune de ces zones. Ce document vaut Servitude d'Utilité Publique.



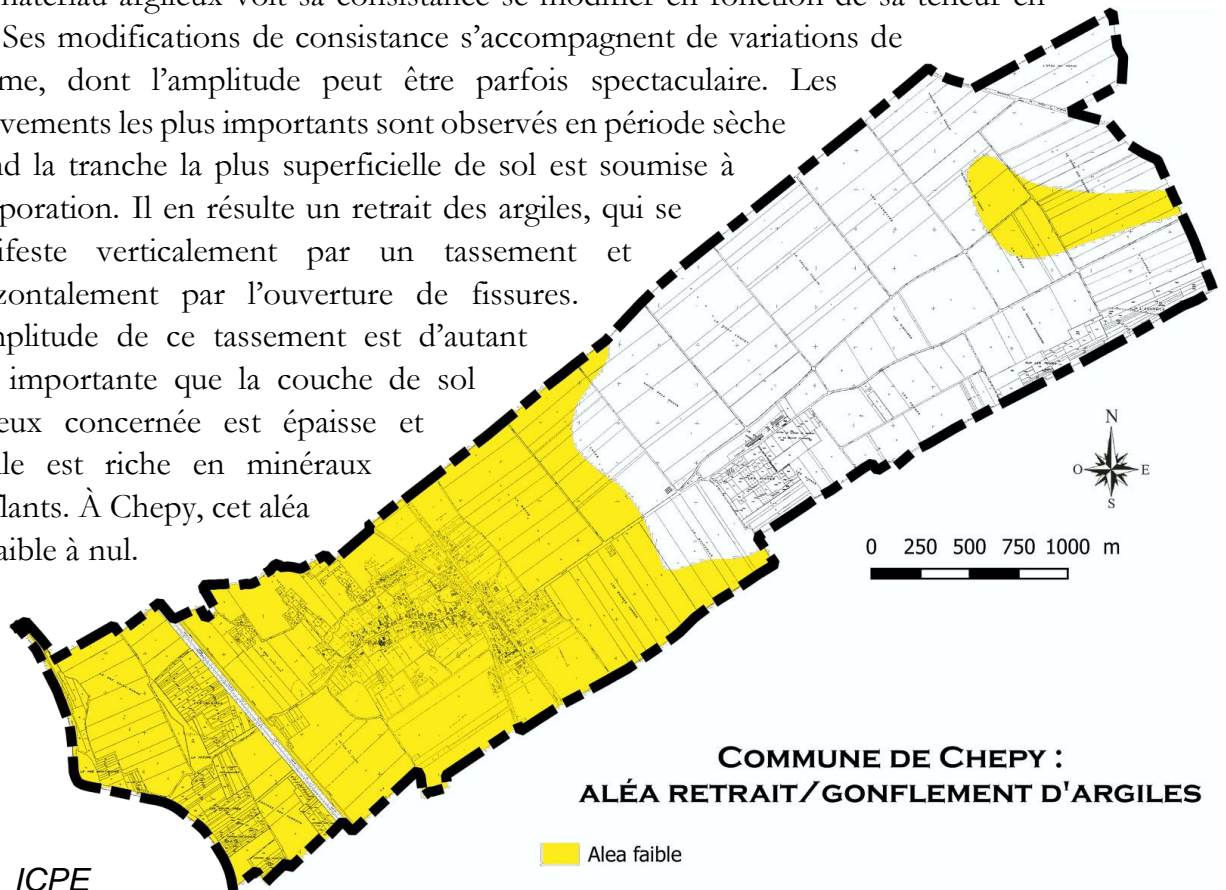
Il est rappelé ici que les incompatibilités entre le PPRI et le POS anciennement applicable sont une des raisons de l'élaboration du présent PLU.

Cavités souterraines

L'inventaire des cavités souterraines connues ne fait mention que d'une carrière, actuellement comblée, au niveau du site « Sita Dectra » (Cf. ci-dessous). Il est toutefois possible qu'il en existe, sans pour autant être connue par les services de l'État ou la commune.

Retraits/gonflements d'argiles

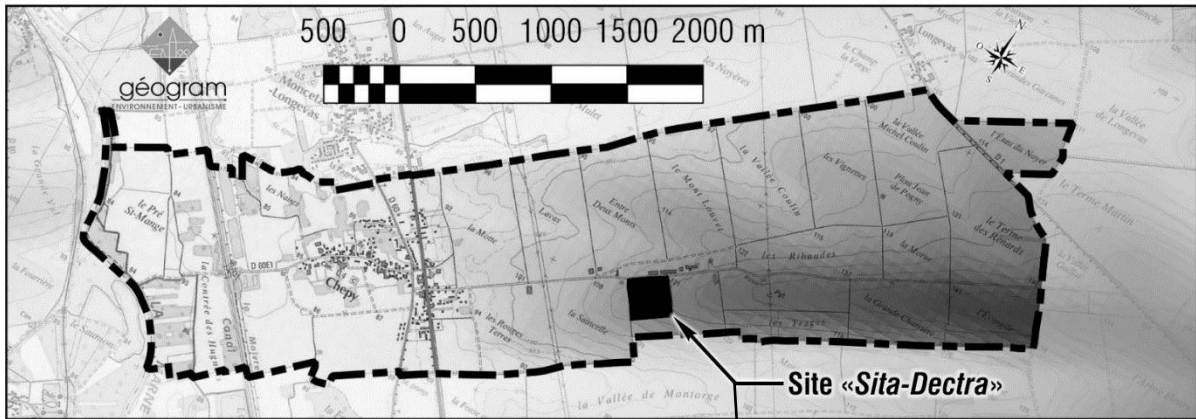
Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau. Ses modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire. Les mouvements les plus importants sont observés en période sèche quand la tranche la plus superficielle de sol est soumise à l'évaporation. Il en résulte un retrait des argiles, qui se manifeste verticalement par un tassement et horizontalement par l'ouverture de fissures. L'amplitude de ce tassement est d'autant plus importante que la couche de sol argileux concernée est épaisse et qu'elle est riche en minéraux gonflants. À Chepy, cet aléa est faible à nul.



ICPE

Hormis les installations agricoles, le seul site relevant de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en vertu du Livre V, titre 1^{er} du Code de l'Environnement est l'installation SITA-Dectra situé au niveau de l'ancienne carrière du lieudit « Les Vignes » sur 7,2 ha. Ce site regroupe en fait 2 entités : une installation de stockage, aujourd'hui fermée mais soumise à un suivi post-exploitation et une installation de regroupement et de transfert en activité.



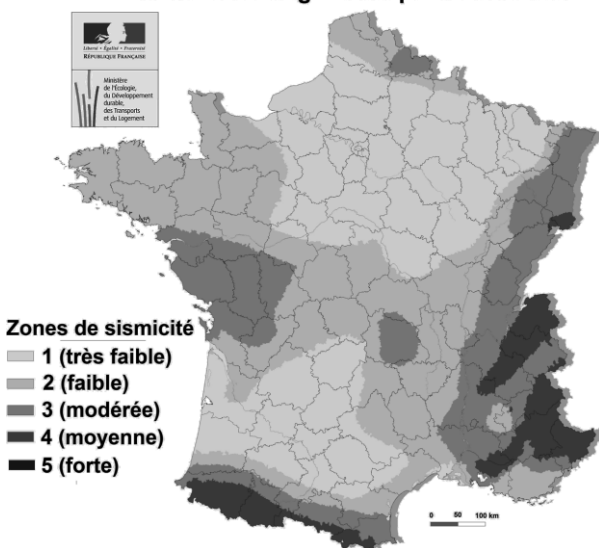


Ce site ne génère pas de périmètre d'isolement, à l'inverse des bâtiments d'élevage situés en face (périmètre de 100 m).



Risque sismique

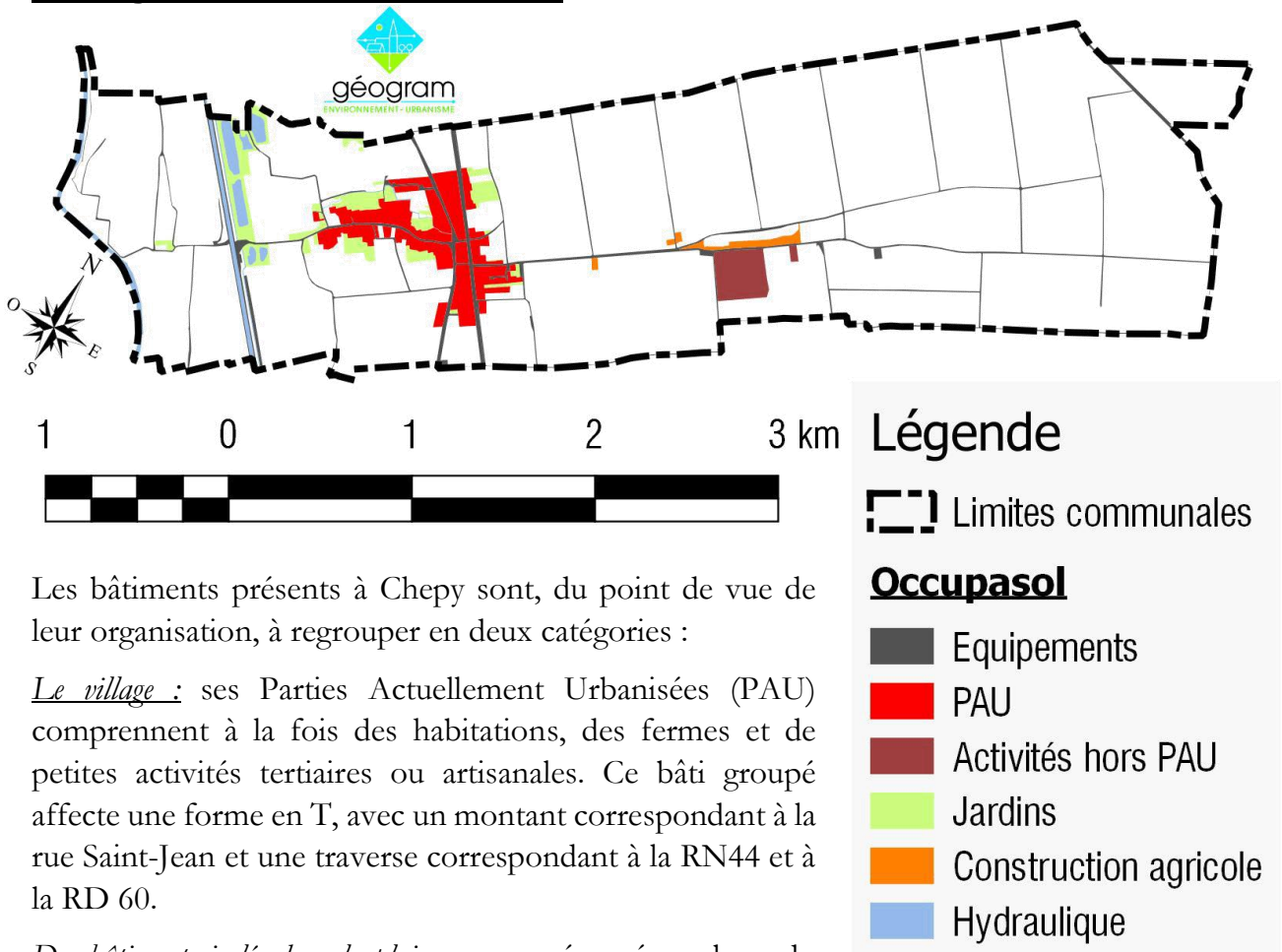
Nouveau zonage sismique de la France



La commune de CHEPY, comme l'intégralité du département de la Marne est située en zone de sismicité 1 (très faible).

3. Environnement bâti

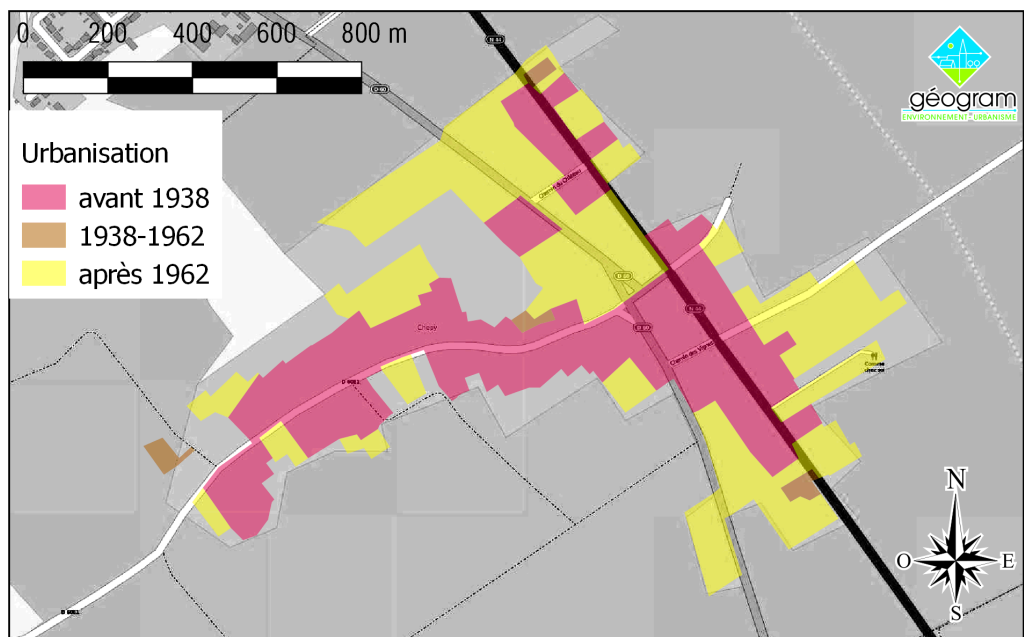
3.1 Organisation de la zone bâtie



Les bâtiments présents à Chepy sont, du point de vue de leur organisation, à regrouper en deux catégories :

Le village : ses Parties Actuellement Urbanisées (PAU) comprennent à la fois des habitations, des fermes et de petites activités tertiaires ou artisanales. Ce bâti groupé affecte une forme en T, avec un montant correspondant à la rue Saint-Jean et une traverse correspondant à la RN44 et à la RD 60.

Des bâtiments isolés dans la plaine crayeuse, égrenés au long du chemin des vignes qui est équipé en réseaux. Ces bâtiments sont essentiellement agricoles mais comprennent aussi le site d'activité SITA-Dectra.



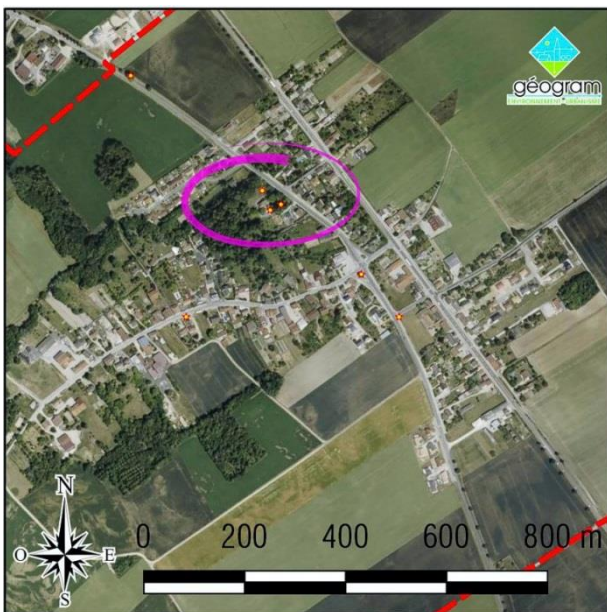
3.2 Caractéristiques des zones bâties

Avant la période de l'entre-deux-guerres, les maisons étaient le plus souvent construites en front semi-continu et en front de rue. Les constructions plus récentes, implantées soit dans les « dents creuses » (terrains non bâtis au sein des Parties Urbanisées, bâtiments anciens démolis...) soit dans le prolongement du noyau bâti existant, présentent plus souvent un recul à la fois par rapport aux limites et par rapport à la rue. Selon le renouvellement du bâti, certains secteurs ont globalement gardé les caractéristiques anciennes d'implantation (rue Saint-Jean notamment) tandis que d'autres secteurs où les dents creuses étaient plus nombreuses sont moins homogènes.

Bien que les bâtiments agricoles étaient traditionnellement intégrés dans le village, on trouve peu de bâtiments hauts : la plupart des maisons d'habitation ne dépassent pas un niveau sur rez-de-chaussée (R+1) avec parfois des combles aménagés et la hauteur globale ne dépasse pas 10 à 12 mètres.

3.2 Éléments remarquables

L'architecture générale de la commune ne présente pas de cachet particulier mais certaines constructions ou aménagements ont un caractère remarquable qui participe à l'identité propre de la Chepy.



Le Château :

Ce manoir en carreaux de craie est le bâtiment le plus imposant du village. Même si les hauts murs le dissimulent souvent, le jardin traité en parc devant la bâtisse possède un charme certain et préserve la vue sur ce bâtiment remarquable.



Les calvaires :

On trouve encore dans le village de Chepy plusieurs calvaires, parfois encadrés d'arbres qui participent à leur cachet. Bien que ne présentant pas d'intérêt architectural ou historique notable, leur présence est une caractéristique patrimoniale de la commune.

